

Les permanences de l'architecte-conseil à la Communauté de Communes

Gratuit

Sur RDV

Personnalisé

**UN PROJET DE CONSTRUCTION
D'EXTENSION OU DE RÉNOVATION ?**



Avant de vous engager, prenez un temps de réflexion avec un architecte-conseiller du CAUE 47.

Les permanences ont lieu un vendredi par mois sur Aiguillon et Prayssas sur rendez-vous auprès du service Urbanisme Intercommunal



05 35 23 00 15 ou 16

Quels conseils ?

Construction neuve, rénovation de l'ancien.

Ravalement de façade. Changement des menuiseries/ volets.

Abri de jardin, piscine, terrasse.

Bâtiment agricole.

Etc...

Intégration paysagère.

Faire mieux avec moins.

Choix des matériaux, des couleurs.

Amélioration de la qualité de vie dans un bâtiment ...